

La rébellion fondatrice de Port-Royal : la journée du Guichet

Par Michèle BRETZ

Une jeune femme de dix huit ans mit en œuvre la réforme du monastère cistercien de Port-Royal, l'abbesse, Angélique Arnauld (1591-1661), soutenue par toute sa communauté de religieuses. Cette réforme, qui instaura la clôture de l'abbaye transformée ainsi en espace féminin et sacré, fut un coup de tonnerre, car elle inaugura en France l'application des décrets du Concile de Trente. La jeune abbesse devint le symbole de cette ère nouvelle : son exemplarité contribua à forger la légende de Port-Royal.

La journée du Guichet marqua une rupture effective et symbolique avec la famille Arnauld et ses valeurs. Cet événement fondateur de l'histoire janséniste survint le vendredi 25 septembre 1609, jour où Angélique refusa à M. Arnauld, son père, l'accès à la clôture monastique à Port-Royal des Champ. L'abbesse intima cette injonction à son père qui se tenait debout face au guichet, petit volet de la porte du couvent, qui permettait de communiquer avec l'extérieur. Angélique sépara symboliquement le monastère de la vallée de Chevreuse du patrimoine familial, pour mettre en œuvre la Règle de saint Benoît qu'elle décida de revivifier.

Ce jour-là, la jeune femme s'imposa, anéantissant d'un seul coup, par la force de sa volonté, la tutelle paternelle. La mère Angélique et ses religieuses échappent aux topoï habituels : Port-Royal, dès l'aurore de son histoire, est marqué par la rébellion, la lutte contre le pouvoir masculin. Angélique Arnauld fit preuve d'une singulière audace en voulant accorder la première place aux exigences de Dieu au détriment des normes sociales, car, au dix-septième siècle, paternité et royauté étaient étroitement liées, l'autorité du roi correspondant à celle d'un paterfamilias : renforcement du centralisme étatique et du pouvoir paternel au sein de la cellule familiale allaient de pair. Les historiens ont du reste relevé que le pouvoir patriarcal constituait la pièce maîtresse de l'organisation sociale.

La journée du Guichet marqua donc bien la fin de l'emprise du pouvoir patriarcal sur le destin de la jeune abbesse et constitua une véritable revanche pour Angélique comme le révèle sa propre narration. Les historiographes jansénistes analysent cette journée comme un exploit. À leurs yeux, la mère Angélique Arnauld sortit victorieuse des obstacles qui s'opposèrent à sa réforme, car la grâce divine la favorisa. Cependant, le grand historiographe de Port-Royal, Jérôme Besoigne ¹, entame une réflexion embarrassée quant à cette journée du Guichet : il semble conscient du caractère extraordinaire de la révolte de la mère Angélique, un véritable « parricide » pour sa famille, privée de toute son autorité au sein de la clôture et sur sa fille. La mère Angélique va régir et guider en toute autonomie sa communauté, qui, dans cette épreuve, l'a soutenue. En effet, toutes les religieuses, même les plus âgées, peu accoutumées à la rigueur des nouvelles règles monastiques ², approuvèrent l'action d'éclat leur abbesse. Cette importante et indéfectible solidarité féminine, ancrée dans l'affectivité et non pas des principes spirituels, avait permis le succès de cette rébellion. Les historiographes jansénistes ont censuré cette dimension affective, témoignage éloquent des liens qui unissaient les abbesses de Port-Royal à « leurs filles ». Sainte-Beuve, quant à lui, analyse cette journée comme un combat entre « la nature et la grâce » ³ et en omet la dimension communautaire. Cette journée du Guichet a imposé l'image d'une abbesse charismatique dont l'autorité et la volonté de fer ont fait entrer Port-Royal dans une aventure exceptionnelle.

Les trois textes présentés ici exposent de manière complémentaire la journée du Guichet ⁴. Le premier texte, de la plume d'Angélique Arnauld, traduit bien le caractère libérateur de la journée du Guichet longuement mûrie, permise grâce à la solidarité de toute la communauté des religieuses. Cet acte accompli dans la souffrance inaugura l'histoire de Port-Royal. Il est extrait de la Relation autobiographique de l'abbesse.

La mère Angélique indique clairement qu'elle secoua le joug familial, subvertissant toutes les normes sociales, au nom de Dieu. Ce

¹ Jérôme Besoigne, *Histoire de l'abbaye de Port-Royal*, Cologne, 1752, 6 vol., Première Partie, t. I, Livre 1, p. 20-21.

² Notamment l'abstinence perpétuelle.

³ *Port-Royal*, Paris, Gallimard, coll. La Pléiade, 1952, 2 vol., t. 1, p. 177 ; éd. Philippe Sellier, Paris, Laffont, collection Bouquins, 2004, 2 vol., t. I, p. 59-64.

⁴ Ces textes ont été publiés presque in extenso par Jean Lesaulnier, en appendice sur la « journée du Guichet », dans son article : « Aux sources de l'historiographie port-royaliste : tradition orale et récits symboliques », *Chroniques de Port-Royal*, 46, 1997, p. 75-105 ; article repris dans *Images de Port-Royal*, Paris, Nolin, 2002, p. 197-223.

véritable règlement de compte, qu'elle justifia par les valeurs de l'Évangile, inspire clairement le second extrait présenté : il transcrit les propos de la vieille abbesse qui n'a rien perdu de sa vigueur. Ceux-ci sont extraits des Mémoires d'Utrecht⁵ : le neveu de la mère Angélique, Antoine Lemaistre, les recueillit de sa bouche.

Enfin la nièce de la mère Angélique, Angélique de Saint-Jean Arnauld d'Andilly, historiographe de Port-Royal à la plume d'or, mit en scène avec ampleur et théâtralité, dans un texte qui sera publié au XVIII^e siècle, les Mémoires d'Utrecht, troisième témoignage choisi, la révolte de sa tante. Sa narration précise avec force détails, recueillis de la bouche même de la mère Angélique, ce combat héroïque, pierre angulaire du mythe de Port-Royal. Elle met l'accent sur la violence paternelle, brutalement projetée sur l'avant-scène, que contrebalancent la grandeur et la force d'âme d'Angélique.

1. Extrait de la « Relation écrite par la mère Marie-Angélique Arnauld de ce qui est arrivé de plus considérable dans Port-Royal »⁶.

[...] Je demeurai toujours triste, ne sachant par où commencer pour gagner la prieure et quelques autres anciennes. Enfin elle qui m'aimait beaucoup et en effet qui craignait beaucoup Dieu, elle me pria un jour de carême de venir dans sa cellule, où elle me dit qu'elle était en peine de me voir dans une si grande mélancolie, et qu'elle me pria de lui dire ce que j'avais. Je lui dis que c'était que je ne pouvais satisfaire au désir que j'avais de la réforme. Et aussitôt elles me dirent que si c'était le sujet de ma mélancolie, qu'elles aimaient mieux faire tout ce qu'il me plairait. Et le jour fut pris pour tout mettre en commun.

Le jour de saint Benoît, je fus au chapitre pour cela et toutes l'acceptèrent de bon cœur. Je permis seulement à la prieure et à une autre de garder quelque petit linge, qu'elles rapportèrent incontinent après en commun, où je fis aussi porter toutes nos hardes.

La grande difficulté était pour établir la clôture, ayant affaire pour cela aux séculiers, et surtout à mon père et à ma mère⁷, qui ne voulaient, en

⁵ *Mémoires pour servir à l'histoire de Port-Royal...*, Utrecht, aux dépens de la Compagnie, 1742, 3 vol.

⁶ Éd. Jean Lesaulnier, *Chroniques de Port-Royal*, 41, 1992, p. 20-21. La « Relation » date de 1655.

⁷ Il s'agit d'Antoine Arnauld dit Arnauld l'Avocat (1560-1619) et de Catherine Marion (1573-1641). Dirigée par Saint-Cyran, Catherine endossa l'habit de novice le 26 février 1625 et prononça ses vœux le 4 février 1629. Elle dota magnifiquement le monastère.

[aucune] façon du monde, subir cette loi. Et ma mère disait qu'il était nécessaire qu'elle entrât pour voir comment je me comportais. Et elle avait raison en quelque façon, étant vrai qu'il avait été utile et même nécessaire dans ma jeunesse. Et comme je n'avais alors que dix-sept ans et demi, elle ne se fiait pas trop en moi.

On me manda que mon père devait venir dans peu de jours pendant les vacances ⁸. Je le dis à ce religieux qui nous avait aidées et que nous avions demandé comme confesseur ⁹, lui demandant comment je pourrais faire pour empêcher mon père et ma mère d'entrer. Il me dit que je pécherais mortellement si je ne leur refusais la porte, ce qui me fit résoudre de le faire. Mais, pour éviter de lui donner cette peine, j'écrivis à ma mère que je la suppliais très humblement de détourner mon père de venir, parce que je ne pouvais en conscience le laisser entrer. Elle le lui dit, mais il ne se put imaginer que j'eusse jamais cette hardiesse, de sorte qu'il ne laissa pas de venir. Et je lui refusai la porte, dont il fut si en colère qu'il s'en voulait retourner à l'heure même, m'assurant qu'il ne me verrait de sa vie, et qu'il avait une extrême douleur de voir qu'on me pervertissait l'esprit, et qu'il me recommandait au moins d'être sage. J'eus une telle douleur que je pensais étouffer, ce qui le toucha tant qu'il s'apaisa. Il arriva que ce religieux, entendant dire que j'étais mal, vint se présenter, et, mon père l'accusant de m'avoir donné ce conseil, il lui répondit durement, ce qui le fâcha encore davantage. Et remarquant aussi qu'il était fort jeune, cela lui déplut, et il fit en sorte que M. de Cîteaux le retira ¹⁰, dont je ne fus pas fâchée, car je voyais bien, quoiqu'il eût la crainte de Dieu, qu'il n'avait pas tout ce qui nous était nécessaire, et qu'il était temps qu'il sortît.

⁸ Il s'agit des vacances parlementaires.

⁹ Claude de Kersaillox (Kersaliou ou Quersaillox), (1581-1653), moine de l'abbaye de Bégard, au diocèse de Tréguier, prêche à Port-Royal des Champs le 1^{er} novembre 1608 et devient le confesseur des religieuses en 1609 : il devra les quitter en décembre de cette année. Il devient par la suite abbé de Vauclair, au diocèse de Laon, en 1627.

¹⁰ L'abbé de Cîteaux est alors Nicolas Boucherat, qui appuiera la réforme de l'abbesse ; il meurt en 1625.

2. Extrait des Entretiens de la mère Angélique et d'Antoine Le Maistre, son neveu ¹¹.

Elle [la mère Angélique] me dit, parlant de l'établissement de la clôture, où elle refusa à M. Arnauld son père de le laisser entrer comme il avait accoutumé, qu'après qu'elle en eut parlé à M. d'Andilly, son frère aîné ¹², qui lui faisait de grandes remontrances pour la fléchir, elle dit à ses filles :

Vraiment, cela est bien plaisant : ils m'ont faite religieuse à neuf ans ¹³, lorsque je ne voulais point l'être, et que mon âge me rendait peu capable de le vouloir ¹⁴ ; et aujourd'hui que je veux bien l'être, ils veulent que je me damne, en n'observant pas ma Règle. Je n'en ferai rien. Ils ne m'ont point demandé ma volonté pour me faire religieuse, je ne demanderai point la leur pour vivre en religieuse et pour me sauver. Ils me menacent de m'abandonner. Je voudrais être en un lieu où je fusse abandonnée de tous mes parents, et où l'on ne sût point qui je suis. Jésus-Christ est mon père, ma mère et mon frère ¹⁵. S'ils m'abandonnent, je dirai : *Pater meus est et mater mea dereliquerunt me, Dominus autem assumpsit me* ¹⁶. Il n'y en a point que Dieu assiste plus que ceux qui, pour le suivre avec fidélité, sont abandonnés par leurs parents ».

3. Extrait de la « Relation [...] de la vie de la mère Marie-Angélique Arnauld » composée par Angélique de Saint-Jean Arnauld d'Andilly ¹⁷.

La mère Angélique se prépare à refuser l'entrée à Monsieur son père.

M. Arnauld ne pouvant venir que rarement à Port-Royal à cause de ses affaires, elle [la mère Angélique] eut un peu de trêve depuis l'établissement de la clôture jusqu'aux vacances du Palais, qui était le temps qu'il prenait pour la venir voir, ne pouvant que difficilement quitter

¹¹ *Mémoires d'Utrecht*, t. II, p. 264-265. L'entretien n'est pas daté.

¹² Robert Arnauld d'Andilly (1589-1674) était l'aîné de la famille Arnauld. Il fut l'ami intime de Saint-Cyran ; il se retira à Port-Royal des Champs au cours de l'année 1645, où il se livra à des activités de jardinage et de traduction.

¹³ Elle fut élue abbesse par le chapitre le 6 juillet 1602. Elle se trouva à la tête de 12 religieuses professes, d'une converse et d'une novice. La cérémonie d'installation se déroula le 29 septembre 1602.

¹⁴ Son père lui avait fait signer, durant une maladie qui soignée au domicile familial, une ratification de ses vœux, à son grand dépit, alors qu'elle n'en avait pas lu le texte. Elle avait alors 16 ans.

¹⁵ Allusion à l'Évangile de saint Matthieu, 12, 49.

¹⁶ Extrait du psaume 27 (26), 10 : « Mon père et ma mère m'ont quitté, mais le Seigneur s'est chargé de moi pour en prendre soin » (traduction de Le Maistre de Sacy).

¹⁷ *Mémoires d'Utrecht*, t. I, p. 44-45.

en un autre temps. Mais, comme elle les vit approcher, il fallut aviser tout de bon de quelle sorte on se conduirait pour lui faire agréer qu'on observât à son égard la clôture, qui était déjà établie. La mère Angélique n'avait, pour cela, autre personne pour prendre avis et conseil que ce jeune religieux dit "Notre maître Kersailloux ou [de] Bégard", maintenant abbé de Vauclair, dont nous avons déjà parlé, et qui n'avait pas alors vingt-sept ou vingt-huit ans. Il lui donna un conseil bien proportionné à la chaleur de son âge et de son zèle ; mais Dieu bénit la déférence qu'elle lui rendit. Il fut donc d'avis que, sans aucune modération, après avoir averti Monsieur son père par une lettre, qu'elle ne pouvait plus en conscience lui permettre l'entrée dans la maison, s'il ne condescendait point à la très humble prière qu'elle lui devait faire de le trouver bon et que, nonobstant, elle lui refuserait la porte d'autorité. Cette seule proposition, pour une charité moins forte que celle que Dieu avait mise dans le cœur de la mère Angélique, eût été capable de détruire toute l'entreprise et de la faire abandonner entièrement, nonobstant la force de son esprit et la générosité de son cœur, qui n'eussent jamais porté la violence qu'il fallait faire, pour venir à bout de ce dessein, aux plus sensibles affections et aux plus forts sentiments d'amour et de respect que la loi de Dieu et celle de la nature aient imposés aux hommes, et qu'elle avait en particulier à l'égard d'un père qui n'eut jamais son pareil en bonté pour ses enfants, dont elle en avait une infinité de marques en toutes sortes d'occasions.

Mais la soumission sans réserve qu'elle a toujours rendue à ceux de qui elle a pris conduite, – ce que toute l'histoire de sa vie prouvera encore plus fortement que ce premier exemple, bien qu'il ne s'en soit jamais présenté d'occasion où le sujet lui ait été si sensible –, l'ayant fait résoudre à faire sans réflexion une chose à quoi on l'assurait qu'elle était obligée, elle n'osa néanmoins écrire ni à Monsieur son père ni à Madame sa mère. Mais elle crut qu'il serait plus à propos qu'elle s'adressât pour cela à Mademoiselle sa sœur qui était auprès d'eux¹⁸, afin qu'elle ménageât l'occasion de leur dire bien à propos ses intentions, qui étaient que, Dieu lui ayant fait la grâce d'établir la réforme et la clôture dans son monastère, elle les suppliait de n'y point mettre d'obstacle et de trouver bon qu'elle leur demandât une grâce, qui était qu'au cas qu'ils eussent dessein de lui faire l'honneur de la venir voir aux vacances prochaines, ils ne trouvassent pas mauvais qu'elle les reçût au parloir, comme elle faisait alors [avec] tout le monde ; ou que, s'ils ne pouvaient agréer cette condition, elle les suppliait

¹⁸ Catherine Arnauld, épouse séparée d'Isaac Le Maistre, et mère des frères Le Maistre (Antoine, Jean, Louis-Isaac, Simon et Charles). Elle résidait avec eux auprès de ses parents à l'hôtel de la rue de la Verrerie.

de la priver plutôt de l'honneur de leurs visites, parce qu'elle était contrainte de les avertir qu'elle serait obligée en conscience de leur refuser l'entrée.

Sa sœur, n'ayant rien osé témoigner de ceci à M. Arnauld, se contenta de le dire à Madame sa mère, qui répondit qu'elle connaissait bien sa fille et qu'elle n'avait pas peur qu'elle n'eût par conséquent la hardiesse de faire ce tour-là à son père, qu'il était inutile de lui en parler et de lui donner sujet de se fâcher d'une chose qui n'arriverait pas. Ils prirent ensuite jour pour venir à Port-Royal, toute la famille ensemble, M. et M^{me} Arnauld, M. d'Andilly, M^{me} Le Maistre et M^{lle} Anne Arnauld ¹⁹. On le manda à Port-Royal, et on peut juger en quel état cette nouvelle mit la mère Angélique, qui se préparait à ce jour de combat par des prières et par l'immolation perpétuelle qu'elle faisait à Dieu des passions les plus tendres qui soient dans la nature, mais qui ne purent ébranler sa fidélité pour Dieu. L'angoisse néanmoins de son esprit était peinte sur son visage. Et toutes celles à qui elle avait osé en confier le sujet joignaient leurs prières aux siennes, pour obtenir une bonne issue d'une entreprise aussi difficile.

Le jour venu, qui fut le vendredi avant la Saint-Michel, dès le matin, avec une présence d'esprit merveilleuse, nonobstant les agitations qu'elle souffrait, elle eut soin de retirer à elle toutes les clefs de clôture des mains de celles qui les gardaient d'ordinaire, de crainte de surprise.

M. Arnauld arrive à Port-Royal et fait grand bruit pour entrer.

Sur l'heure du dîner, les religieuses étant au réfectoire, la compagnie arrive, et la mère, qui se préparait devant Dieu, dans l'église, à soutenir l'assaut, entendant le carrosse, sort et s'en va attendre à la porte de clôture, où M. Arnauld et sa compagnie étaient. Dès qu'ils furent descendus de carrosse, ils vinrent heurter pour se faire ouvrir à l'ordinaire. Toutes celles [les religieuses] qui savaient le dessein de la mère, bien loin d'approcher, se retirèrent toutes. Elle seule vint avec une résolution toute merveilleuse et ouvre le guichet. M. Arnauld se présente et lui commande de lui ouvrir la porte. On ne sait point en quels termes elle lui répondit, parce que tout le monde s'était éloigné, sinon qu'on sait qu'elle le supplia de vouloir entrer dans un petit parloir qui était tout proche la porte, où elle lui pourrait parler. S'il y eut jamais personne surprise, ce fut lui et tous ceux qui étaient avec lui, qui n'auraient jamais attendu une telle résolution d'une fille de dix-huit ans. Il insiste, il presse, il commande, il se fâche, il frappe de plus en plus, afin qu'on lui ouvre. À tout cela, elle ne fait que la même réponse, que, s'il

¹⁹ Il s'agit de ses parents, de son frère Robert Arnauld d'Andilly et de ses deux sœurs, Anne et Catherine, futures religieuses de Port-Royal.

agréait d'entrer dans le parloir, elle se donnera là l'honneur de lui dire ses raisons.

M^{me} Arnauld entre en colère et se met à parler hautement à sa fille, qu'elle nomme une ingrate ; et M. d'Andilly, qui était un jeune homme de vingt ans et tout de feu, commence à le prendre d'un ton encore plus haut et à dire ce que les autres ne disaient pas et ce que la passion peut suggérer en ces rencontres à un fils qui croit agir avec d'autant plus de justice qu'il ne venge pas sa propre injure, mais celle d'un père offensé en apparence par sa propre fille. Après l'avoir appelée un monstre d'ingratitude et une parricide, qui répondrait devant Dieu de la mort de son père, qui le ferait mourir de regret d'avoir élevé avec tant d'amour une fille qui le traitait de la sorte, il commença à s'en prendre aux religieuses, à les appeler, à les conjurer de ne pas souffrir qu'une personne à qui elles avaient tant d'obligations souffrît cet affront chez elles.

Le bruit qui se faisait à la porte s'entendait du réfectoire. Celles qui étaient du sentiment de la mère s'entre-regardaient et priaient Dieu en leur cœur qu'il la fortifiât. Une bonne ancienne, nommée Dame Morel, qui n'était pas tant pour la réforme, sortit dans la cour tout en colère et cherchant la religieuse qui avait coutume d'avoir les clefs, criait tout haut : “ Quelle honte de ne pas ouvrir à M. Arnauld ! ”, et elle en murmurait hautement. Il n'y avait pas jusqu'à de pauvres femmes de journées, qui écuraient dans la cour, qui n'en dissent leur sentiment et qui ne condamnassent l'ingratitude de Madame de Port-Royal, qui traitait son père de la sorte, et encore un père tel que M. Arnauld, qui était si bon et qui faisait du bien à tout le pays pour l'amour d'elle : ce qu'elles disaient, parce qu'en effet il avait fait beaucoup de bien aux pauvres gens qu'il faisait travailler à tout ce qui était utile à la maison, pour leur faire gagner leur vie.

Tout cela faisait grand bruit, mais ne diminuait en rien de la constance de la mère. M. Arnauld, voyant qu'il n'avancait rien par toutes ces voies, commença à dire qu'il voulait donc qu'on lui rendît tout à l'heure ses deux filles qui étaient dans le couvent : il parlait de la mère Agnès et de feu sa sœur Marie-Claire, qui n'était qu'un enfant de neuf ans.

La mère Angélique comprit, dans le moment, son dessein, qui était qu'en ouvrant la porte pour faire sortir ses filles, il prétendait entrer lui-même et ainsi en venir à bout, ou de gré ou de force. Mais elle, sans se troubler et avec autant de présence d'esprit que si tout ce qui se passait ne l'eût point touchée, donna la clef de la petite porte qui était dans l'église à une religieuse à qui elle se fiait et la chargea d'aller faire sortir ses deux sœurs par là : ce qui fut fait si promptement que M. Arnauld fut tout surpris de les voir arriver avant que de savoir qu'on les eût fait sortir. Mais d'abord

ce fut M. d'Andilly qui, les voyant venir, s'en alla au-devant d'elles dans la cour et, s'adressant à la mère Agnès, commença à lui faire de grandes plaintes contre sa sœur. La mère Agnès répondit avec sa gravité que sa sœur n'avait point tort, qu'elle ne faisait que ce qu'elle était obligée de faire et que le concile de Trente lui commandait. M. d'Andilly, l'interrompant, commença à dire à la compagnie : “ Oh vraiment ! nous en tenons, en voici encore une qui se mêle de nous alléguer les canons et les conciles ! ”

Il n'y avait en tout cela que les deux sœurs, M^{me} Le Maistre et M^{lle} Anne, qui ne disaient mot, étant également touchées de la peine de M. Arnauld et de celle de la mère Angélique, qu'elles savaient bien ne pas faire ce qu'elle faisait sans qu'elle en souffrît beaucoup et qu'elle fit un horrible effort à son naturel.

Enfin M. Arnauld, voyant qu'il n'avancait rien, fit mettre les chevaux au carrosse pour s'en retourner. Avant que de partir, il consentit, à la fin, d'entrer dans le parloir, pour dire un mot à sa fille, qui l'en suppliait toujours avec de grandes soumissions. Elle y entra de son côté. D'abord qu'elle ouvrit la grille, elle aperçut ce bon père dans un saisissement de douleur qui était peint sur son visage et qui en produisit un en elle qui ne se peut exprimer. Ensuite il lui parla en peu de mots et lui fit entendre que, jusque-là, elle avait eu un père qui l'avait aimée, qui avait porté ses intérêts et qui avait pris soin de toutes ses affaires plus que des siennes propres, que, dorénavant, sa conduite envers lui l'empêcherait de lui pouvoir plus donner les mêmes preuves de l'amour qu'il ne laisserait pas de conserver pour elle, et qu'en lui déclarant qu'il ne la reverrait plus, il lui faisait une dernière prière, qui était que, pour l'amour de lui, elle eût soin de se conserver elle-même et de ne pas ruiner sa santé et sa vie par des austérités indiscrettes.

M. Arnauld s'apaise.

Jusqu'ici, le courage de la mère et la générosité de grâce que Dieu avait répandue dans son cœur l'avai[en]t soutenue et comme rendue insensible, quoique non pas dans tous les sens, à tous les reproches et à la colère animée de paroles injurieuses mêmes des personnes qui lui touchaient de plus près. Mais ce dernier coup, qui n'attaquait plus la constance et la fermeté qu'elle s'était résolue de témoigner à Dieu en l'établissement de cette observance de clôture, mais qui la blessait dans l'affection la plus sensible et la plus tendre qu'elle avait pour un père aussi bon qu'il paraissait par ces dernières paroles, lui perça le cœur d'une douleur si pénétrante que, son corps ne pouvant plus supporter l'horrible combat de son esprit, elle tomba par terre tout évanouie. À l'instant, toute l'affaire change de face. M.

Arnauld, ne se souvenant plus qu'il était offensé, mais qu'il était père, et ne sachant si sa fille était encore en vie, crie, appelle, pour faire venir les religieuses relever sa fille, qui était toute seule dans le parloir. Mais pas une n'avait l'assurance d'entrer, car, ce jour-là, on était bien éloigné de courir où l'on entendait du bruit : on s'enfuyait plutôt. M^{me} Arnauld, M. d'Andilly et les autres, qui n'étaient pas moins en peine, courent à la porte du couvent, où ils commencent de heurter et de faire un tel bruit qu'il semblait qu'ils la dussent enfoncer.

Les religieuses qui les entendaient, pensant qu'ils voulaient faire un dernier effort pour entrer, n'étaient pas si hardies de se présenter pour leur répondre. Enfin, pourtant, faisant un peu d'attention à ce qu'ils disaient, elles entendirent la voix de M. d'Andilly, qui leur criait de toutes ses forces qu'elles s'en allassent songer à leur abbesse, qui se mourait dans le parloir. À l'instant, elles y entrèrent toutes et trouvèrent la pauvre mère encore par terre, sans sentiment et sans connaissance. Après lui avoir fait tout ce qu'on a accoutumé de faire en semblables rencontres, pour la faire revenir de sa faiblesse, elle commença à peine à ouvrir les yeux ; et, voyant Monsieur son père, encore à la grille, qui était dans une inquiétude et une appréhension qui ne se peut dire, elle fit effort pour lui dire ces paroles, "qu'elle ne lui demandait autre chose, sinon qu'il voulût bien ne s'en aller pas ce jour-là" .

Le passé était passé. Le pauvre M. Arnauld ne se souvenait déjà plus que de l'état où il voyait sa fille, de sorte qu'à l'instant il lui promit qu'il ferait tout ce qu'elle voudrait. Cependant on emporta l'abbesse dans sa chambre pour la mettre au lit, et, en même temps, on prépara un autre lit dans le parloir, pour l'y rapporter lorsqu'elle aurait un peu repris ses esprits et ses forces.

Lorsqu'elle fut couchée dans le parloir auprès de la grille, on se mit tous à parler paisiblement de tout ce qui s'était passé, toute animosité étant cessée dans les esprits, qui avaient dans le cœur beaucoup plus d'amour que de ressentiment de l'offense qu'ils croyaient leur avoir été faite. Mais le bon fut que le pauvre M. de Vauclair ²⁰, qui, pendant tout le combat, avait été trop heureux de se tenir clos et couvert sans oser paraître, lorsqu'il sut que la paix était faite, s'imagina que l'occasion était belle de venir justifier son conseil et commença de vouloir produire, devant l'assemblée, ses autorités et ses raisons. Mais il fut fort mal reçu ; et, entre autres, M. d'Andilly le traita si durement que, si le pauvre homme ne se repentait pas du conseil qu'il avait donné à la mère, au moins il se repentait de bon cœur de s'être venu ainsi produire. Il sortit tout honteux du parloir et fut trop heureux de se retirer.

²⁰ Claude de Kersailloux.

La mère Angélique, qui avait du respect pour M. de Vauclair, eut plus de peine de ce qu'il s'était ainsi exposé à être traité de la sorte que de ce qu'il l'avait exposée elle-même, par son conseil, à perdre la vie par l'effort qu'il l'avait obligée de se faire. Et il est si vrai que cela était capable de la faire mourir que, sans la bonté que lui témoigna M. Arnauld, qui lui pardonna tout sur l'heure, il est croyable que la douleur l'eût fait mourir, puisque, nonobstant tout cela, cet effort fit en elle une telle violence à toute la nature que sa santé en fut fort affaiblie, comme me l'ont assuré celles qui étaient auprès d'elle en ce temps-là et qui l'avaient connue devant comme elles ont fait après.

Ainsi M. Arnauld étant demeuré ce jour-là et le lendemain, la mère lui fit entendre paisiblement ses raisons. Il se remit tout à fait, de sorte que, lorsqu'il venait depuis, il n'entraît plus. Mais, après cela, on accommoda les choses et on eut permission de le faire entrer, pour donner ordre aux bâtiments et aux jardins, sans entrer dans les lieux réguliers. Pour Madame sa femme et ses filles, on obtint des supérieurs la permission de les faire entrer quand elles le voudraient : ce qui ne fut pas si tôt. Car M^{me} Arnauld, dans sa colère, lorsque sa fille lui eut refusé la porte et à M. Arnauld, jura qu'elle ne reviendrait jamais à Port-Royal. Et elle se croyait obligée à garder son serment, jusqu'à ce qu'environ un an après, le jour de saint Dominique, étant allée, le matin, aux Jacobins, entendre le sermon, il arriva que le prédicateur parla des jurements et fit entendre que ceux qui, par colère ou autrement, juraient quelque chose de mauvais, ne devaient pas accomplir leur serment, qui ne les pouvait obliger ; de sorte qu'étant bien aise de se voir libre du sien, elle monta en carrosse et s'en vint à Port-Royal et dit à sa fille l'occasion qui la ramenait. La mère Angélique en eut une telle joie que je crois qu'il ne s'est point passé d'année depuis qu'elle ne se soit souvenue de ce jour quatrième d'août, comme elle me l'a dit à moi-même plusieurs fois.

Voilà l'histoire mémorable de cette journée, qui a toujours été nommée, depuis, la "journée du Guichet", et ensuite de laquelle la mère Angélique n'eut plus d'oppositions à sa réforme, qu'elle tâchait de perfectionner de jour en jour.